

De : [Lavoie, Isabelle](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200714886
Date : 24 février 2020 15:48:00
Pièces jointes : [A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)
[A- Art. 37 2020.pdf](#)
[A- Art. 48 2020.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours 2020.pdf](#)
[7 Courriel 16-01-2019_biffé.pdf](#)
[1 Rapport d'inspection 15-05-2012.pdf](#)
[2 Rapport d'inspection 11-07-2011_biffé.pdf](#)
[3 Rapport d'inspection 06-04-2011_biffé.pdf](#)
[4 Avis d'infraction 18-01-2011.pdf](#)
[5 Rapport d'inspection 18-11-2010_biffé.pdf](#)
[6 Certificat d'autorisation 09-07-2012.pdf](#)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 janvier dernier, concernant les lots 4 812 806 et 6 047 411, rue Lemieux à Contrecoeur.

Les documents suivants sont accessibles :

- 1 Rapport d'inspection 15-05-2012;
- 2 Rapport d'inspection 11-07-2011_biffé;
- 3 Rapport d'inspection 06-04-2011_biffé;
- 4 Avis d'infraction 18-01-2011;
- 5 Rapport d'inspection 18-11-2010_biffé;
- 6 Certificat d'autorisation 09-07-2012;
- 7 Courriel 16-01-2019_biffé.

Tel que discuté lors de notre conversation téléphonique d'aujourd'hui, concernant le document du 20 juillet 2011, celui-ci relève d'Environnement et Changement climatique Canada. Voici les coordonnées pour les joindre :

Environnement et Changement climatique Canada
Shelley Emmerson
Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Edifice Fontaine, 200 boul. Sacré Coeur, 13ième étage
Gatineau, Québec K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3443
Télécopieur : 819-938-3303
ec.aiprp-atip.ec@canada.ca

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 48 et 53, 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Cependant, un document (rapport d'infraction), daté d'octobre 2010, relève de la ville de Contrecoeur. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et

sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cette ville :

CONTRECOEUR (VILLE)
François Handfield
Directeur général et greffier
5000, rte Marie-Victorin Contrecoeur (QC) J0L 1C0
Tél. : 450 587-5901 #239
Télec. : 450 587-5855
handfieldf@ville.contrecoeur.qc.ca

De plus, il y a une autorisation ministérielle en traitement (construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi qu'un système de traitement des eaux usées pour le développement de la rue Lemieux) qui doit être traitée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Celle-ci sera analysé par le bureau d'accès à Québec et il vous acheminera les documents accessibles dans les meilleurs délais. Si des informations supplémentaires sont nécessaires, vous pouvez les joindre au 418 521-3858 ou via courriel acces@environnement.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie

Conseillère régionale en accès à l'information

Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

201, Place Charles-Lemoyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél : (450) 928-7607 poste 224

Fax : (450) 928-7755

Courriel : isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-05-15	Heure d'arrivée : 11 h 00	Heure de départ : 11 h 20
Inspecteur : Stéphane De Garie	Accompagné de :	

N° intervention : 300715581	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7470-16-01-0312600	N° du rapport d'inspection : 400955816
N° demande :	Type de demande :
But de l'inspection : Vérifier l'état du lieu.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Rue Lemieux	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2124136	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 121, rue Eulalie-Durocher Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6H7	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés minutes secondes: N 45° 55' 9,3" WO -73° 12' 18,5"	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9243-3440 Québec inc.	Propriétaire	121, rue Eulalie-Durocher Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6H4	Y2096329

Conditions météo

Ensoleillé, 22°C

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification

But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	X s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	X s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---------

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 3	Nombre de photos annexées au rapport : 3
--	--

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Stéphane De Garie avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 4300. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2012-05-15

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
X Autre	400942765	Copie du certificat d'autorisation permettant une intervention en milieu humide pour le projet résidentiel de la rue Lemieux, à Contrecoeur

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Des travaux ont été réalisés dans un milieu marécageux en l'absence du certificat d'autorisation préalablement requis. Une demande de certificat d'autorisation a été reçue et dûment complétée, le 21 février 2012, à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie.

3. Description de l'inspection

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique.

Je n'ai observé aucun travail, ouvrage ou activité réalisés dans le milieu humide depuis l'inspection réalisée le 6 avril 2011.

Un poteau a été implanté dans le fossé en bordure de la rue, d'autres poteaux sont déposés sur le côté de la rue. Cet ouvrage n'est pas situé en milieu humide.



photo 1 DSCN3940 : Poteau implanté dans le fossé de la rue Lemieux. Cet ouvrage n'est réalisé en milieu humide.



photo 2 DSCN3941 : Le couvert végétal du milieu humide se restaure naturellement.

3. Description de l'inspection

photo 3 DSCN3942 : Couvert végétal en reprise naturelle dans le marécage.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

L'analyse de la demande de certificat d'autorisation n'est pas terminée au moment de l'inspection.

Le certificat d'autorisation, permettant le remblayage d'un marécage couvrant une superficie de 0,09 hectare afin de permettre la réalisation d'un développement résidentiel, est délivré le 9 juillet 2012.

5. Conclusion

9243-3440 Québec inc. peut poursuivre les travaux entrepris dans un petit marécage, pour un projet résidentiel, en vertu du certificat d'autorisation émis.

6. Recommandations

Fermer le dossier de contrôle.

Signature : Stéphane De Garie

Date de rédaction : 13 août 2012

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marc Levesque

Fonction : Chef d'équipe / Secteur hydrique

Signature :

Date :

12-09-05

Commentaires :



DSCN3940 (Small).JPG



DSCN3940.JPG



DSCN3941 (Small).JPG



DSCN3941.JPG



DSCN3942 (Small).JPG



DSCN3942.JPG

Longueuil, le 9 juillet 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

9243-3440 Québec Inc
121, rue Eulalie Durocher
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6H3

N/Réf. : 7470-16-01-0312601
400942765

Objet : Intervention en milieu humide pour le projet résidentiel, rue Lemieux.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 12 janvier 2012, reçue le 13 janvier 2012 et dûment complétée le 21 février 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage d'un marécage couvrant une superficie de 0,09 hectare afin de permettre la réalisation d'un développement résidentiel;

Le projet sera réalisé sur les lots P101, 103 et 105 du cadastre de la Paroisse de Contrecoeur, dans la ville de Contrecoeur, dans la municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, 7 pages et annexes, daté du 12 janvier 2012, signé par Jean Claude Goyer, président de 9243-3440 Québec Inc;
- Correspondance datée du 22 février 2012, signée par Jean Claude Goyer, président de 9243-3440 Québec Inc, apportant des précisions à la demande.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

2

- 2 -

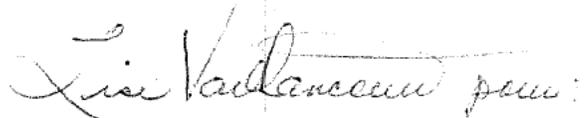
N/Réf. : 7470-16-01-0312601
400942765

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/AJS/ajs

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-07-11
AAAA-MM-JJ

Heure d'arrivée : 14 h 10

Heure de départ : 14 h 30

Inspecteur :

Accompagné de :

No intervention : 300656228

No gestion documentaire : 7470-16-01-0312600

Type d'intervention : Inspection pour suivi d'infraction

No document : 400850246

Type de demande liée :

No demande :

But de l'inspection : Constater l'état du lieu en fonction des exigences contenues à l'avis d'infraction délivré le 18 janvier 2011 et du délai accordé au 3 juin 2011 pour la présentation d'un plan correctif. Aucun plan correctif n'a été reçu à la Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie au moment de l'inspection.

Lieu inspecté :

Nom du lieu : Rue Lemieux

Nom usuel du lieu :

Localisation du lieu inspecté : (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) :

Lots (p) 103-18 à 103-20, 103-25, 103-26, 105-50, 105-51 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur dans la ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville

No du lieu : X2124136

Type de lieu : Marécage

Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): N 45° 55' 09,3" – WO 73° 12' 18,5"

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Jean-Claude Goyer	121, rue Eulalie-Durocher Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6H7	Y2087374

Conditions météo

Ensoleillé, 25° C

Personnes contactées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Jean-Claude Goyer	Propriétaire	art. 53-54 ()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué : oui non X s.o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

Plainte

Plaignant rencontré : oui non X s.o.

Date de l'inspection : 11 juillet 2011	No de gestion documentaire : 7470-16-01-0312600
--	---

Photos numériques	
Nombre de photos prises : 7	Nombre de photos annexées : 3
<p>Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 4300.</p> <p>L'original de ces photos a été conservé conformément à la <i>Directive sur la gestion des photos numériques</i>.</p> <p>La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2011-07-11</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

Autres pièces annexées		
	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
X Autre	01	Rapport d'accident technologique d'Urgence-Environnement 7110-16-11-59035-02
X Autre	02	Inventaire de plantes vasculaires et identification des milieux humides lots (p) 103 et 105, Contrecoeur art. 23-24

Échantillons				
	Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/>	eau			
<input type="checkbox"/>	air			
<input type="checkbox"/>	sol			
<input type="checkbox"/>	matières résiduelles			
<input type="checkbox"/>	matières dangereuses			
<input type="checkbox"/>	matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/>	flore			
<input type="checkbox"/>	faune			
<input type="checkbox"/>	autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

Jean-Claude Goyer, propriétaire du lieu, s'est engagé verbalement le 13 avril 2011 à déposer un plan correctif pour le 3 juin 2011. Aucune suite n'a été donnée, à cette date, par le propriétaire.

Monsieur Goyer communique avec moi le 9 janvier 2012 pour prendre rendez-vous afin de remettre un inventaire de plantes vasculaires et identification des milieux humides lots (p) 103 et 105 à Contrecoeur. art. 23-24

3. Description de l'inspection

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique.

L'état du lieu m'apparaît similaire à ce qui a été observé lors de l'inspection réalisée le 6 avril 2011.

Aucun travail supplémentaire ne semble avoir été effectué, de plus un couvert végétal se développe naturellement sur la surface qui était dénudée au printemps.

Les photos jointes au rapport illustrent la situation observée.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le 10 août 2011 un rapport d'accident technologique est transmis d'Urgence-Environnement à la suite d'un signalement reçu le 20 juillet 2011 pour des travaux en marais – marécage au coin de Marie-Victorin et Lemieux. Le rapport indique qu'un travail a été réalisé le 19 juillet 2011, vers 06 :30 h, par une pelle mécanique dans le milieu humide.

Jean-Claude Goyer, contacté à la suite du signalement, me déclare avoir fait effectuer un nettoyage des fossés le long de la rue Lemieux. Il s'est informé préalablement auprès de la municipalité pour connaître les exigences réglementaires en la circonstance. Interrogé en ce qui concerne la caractérisation du milieu humide présent sur la propriété, Monsieur Goyer me déclare qu'il a fait une demande auprès d'une firme de consultants et n'aurait pas obtenu le service désiré. Je transmets, par courriel, une liste de quelques consultants aptes à effectuer l'ouvrage requis.

La vérification effectuée auprès de Vassili Buruiana, inspecteur municipal, confirme que le nettoyage des fossés de la rue Lemieux s'est réalisé en milieu terrestre à l'extérieur du marais – marécage.

5. Conclusion

Aucun ouvrage n'a été effectué dans le marais – marécage présent sur la rue Lemieux depuis l'inspection réalisée le 6 avril 2011.

La vérification auprès de l'inspecteur municipal confirme que le nettoyage des fossés de la rue Lemieux s'est effectué en milieu terrestre.

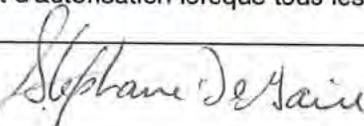
Monsieur Goyer désire toujours la régularisation du dossier par l'obtention du certificat d'autorisation requis en vertu des dispositions contenues à l'article 22 de la LQE. Il dépose un rapport de la firme art. 23-24 identifiant la présence et les limites du milieu humide présent.

6. Recommandations

Accepter la situation actuelle.

Accueillir la demande de certificat d'autorisation lorsque tous les documents requis seront déposés.

Signature : Stéphane De Garie



Date de rédaction: 2011/09/23
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marc Levesque

Fonction : Chef d'équipe Secteur hydrique

Signature :

Date :

Année/mois/jour

12-02-02

Commentaires

Intervention de suivi effectué à Sago
Si pas de CA → restauration exigée selon AT du 18 janvier 2011

Photos

Photo no : DSCN2813

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2011-07-11

Description : Vue de la rue Lemieux depuis le fond de la propriété de Jean-Claude Goyer.



Photo no : DSCN2815

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2011-07-11

Description : Un couvert végétal se restaure naturellement sur le terrain à la suite des travaux effectués à l'automne 2010.



Photo no : DSCN2819

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2011-07-11

Description : Présence d'eau et d'une abondance d'onoclees sensible (*Onoclea sensibilis*) plantes facultatives des milieux humides pour le Québec méridional



Date de l'inspection : 11 juillet 2011

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0312600

De Garie, Stéphane

De: De Garie, Stéphane

Envoyé: 23 septembre 2011 15:10

À: art. 53-54

Objet: Liste de personnes pour caractériser le terrain

Bonjour Monsieur,

La liste jointe n'est pas exhaustive et de plus elle date de 2009, peut être que certaines références ne sont plus à jour. Le tout est à titre indicatif.

Le lien suivant <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm> vous permettra d'obtenir toute l'information pertinente concernant le traitement des demandes d'autorisation en regard des dispositions contenues à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'Environnement.

Espérant le tout à votre convenance.

N'hésitez pas à communiquer avec moi au besoin.

Stéphane De Garie
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie
201, place Charles-Lemoyne, 2 ième étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone: 450 928-7607, poste 291
Télécopieur: 450 928-7625
stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca
www.mddep.gouv.qc.ca

Liste de consultants en biologie

- Vous pouvez consulter le répertoire des entreprises en technologies environnementales : <http://enviroaccess.ca/entreprises/index.html> et chercher des firmes qui font de la stabilisation de berge et de rive.
- Aussi vous pouvez contacter l'Association des biologistes du Québec pour avoir des noms de spécialistes en aménagement en rive ou toute autre spécialité de même que *Floraquebeca*, floraquebeca@hotmail.com.
- *Veillez prendre note que cette liste est non exhaustive et ne constitue pas une recommandation du MRNF-Faune Québec ou du MDDEP*

ALLIANCE ENVIRONNEMENT

Raymond Faucher
2200, rue Sidbec Sud, bureau 204
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4H1
Tél. : 819 373-6820
Télééc. : 819 373-7573

LES AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES ET FORESTIERS MONTÉRÉGIENS

Stéphane Corneau
Tél. : 450 460-2852
<http://membres.lycos.fr/amenagefaune/accueil.htm>
Spécialité: stabilisation de rives avec techniques de génie végétal

AQUA-BERGE Inc.

Daniel Bergeron
Tél. : 819 868-1024: stabilisation de rives avec techniques de génie végétal

AQUARIVE

Tél. : 450 267-4853

ARGUS INC.

3075, chemin Des Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy (Québec) G1W 4Y4
Tél. : 418 654-9638
Télééc. : 418 654-9699
Spécialité : génie végétal

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES

Madame Nadège Marion
1208, rue Beaubien Est, bureau 102
Montréal (Québec) H2S 1T7
Tél. : 514 279-7115
L'Association peut référer des noms de firmes de génie-conseil spécialisées à partir de sa banque de données (sous toutes réserves).

BIOFILIA INC.

7284, boul. Curé-Labelle
Labelle (Québec) J0T 1H0
1-866-688-2228 (sans frais)
Tél. : 819 686-2228
Télé. 819 686-3790

BIOME ENVIRONNEMENT

M. Steve Therrien, biol. M. Env.
Tél. : 514 779-1136
Courriel : biome@videotron.ca
Spécialité: consultants en sciences environnementales

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ÉCOGESPRO

104 Saint-Jacques
Saint-Jacques (Québec) J0K 2K0
Tél. : 450 839 7036
Télé. : 450 839 3330
Spécialité : aménagement de cours d'eau en milieu agricole; stabilisation végétale

LES CONSULTANTS MARIO COSSETTE INC

1232 boul. des Chenaux
Trois-Rivières (Québec) G9A1A1
Tél. : 819 373-3800
Télé. : 819 373-1012

D&G ENVIRO-GROUPE

1819, boul. René-Lévesque O, Bureau 310
Montréal, (Québec) H3H 2P5
Tél. : 514 932-1688
sans frais : 1 888 932-1688
Télé. : 514 932-1911
info@dgenviro.com

DESSAU-SOPRIN

375, boulevard Rolland-Therrien, bureau 400
Longueuil (Québec) J4H 4A6
Pour : Sylvie Côté, biologiste
Tél. : 514 281 1033 #2716
Télé. : 450 442 9996
Courriel : longueuil@dessausoprin.com

DIMENSION ENVIRONNEMENT LTÉE

174, route 338
Les Côteaux (Québec) J7X 1A2
Tél. : 450 267 4853

EA ENVIRONNEMENT

M. Denis Bérubé, ingénieur
733, Sainte-Angélique Nord
Joliette (Québec) J6E 5S2
Tél. : 450 755-6265
Télé. : 450 755-4803
Courriel : ea.environnement@qc.aira.com

ECOGÉNIE

Benoit Houde ingénieur forestier, directeur
1675, Chemin Sainte-Foy, bureau 240
Québec (Québec) G1S 2P7
Tél. : 418 682-0675
Télé. : 418 682-6038
Spécialité : stabilisation végétale

ENVIRO-GUIDE A.L. INC.

André Legault
276, rue Roy
Beauharnois (Québec) J6N 2X6
Tél. : 450 225-2814
Télec : 450 225-2816
Courrier électronique : andleg@videotron.ca
<http://pages.infinit.net/andleg>
Spécialité : consultant en écologie et environnement

ENVIRO-SCIENCE INC

Michel La Haye, ichtyologiste, M. Sc Env.
2 Williams,
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2G3
Tél. : 1-866-674-1816
Télec : 1-613-674-1951
Courriel : enviro.science@sympatico.ca
Spécialité : faune aquatique et déprédation

ENVIRONNEMENT ILLIMITÉ INC.

Michel Couillard, directeur
1453, St-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
Tél. : 514 849-7281
Télec. : 514 849-6770
Courriel : Michel.Couillard@envill.com
Spécialité : consultant en écologie et environnement

ENVIROSERVICES INC.

589, rue Saint-Jean Baptiste
Terrebonne (Québec) J6W 4R2
Tél. : 450 471-0552
Télec. 450 471-6038
Courriel : gen@enviroservices.qc.ca
Spécialité : consultant en environnement

ENVIROTEL

Marc Gauthier
6116, Bertrand-Sabi
Rock Forest (Québec) J1N 2P3
Tél. : 819 864-0608
Télec. 819 864-0192
Courriel : info@envirotel.ca
Spécialité : inventaire faunique et floristique

FAUNE-EXPERTS INC

Marc Fleury
186, St-Jean Baptiste
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Tél. et téléc. : 418 736-5859

GENIVAR

2405, rue Fernand-Lafontaine
Longueuil (Québec) J4N 1N7
Tél. : 450 679 7220

GRATTON, LOUISE

591, Rosenberry
Sutton (Québec) J0E 2K0
Tél. (450) 242-3555
Courriel : wind@granby.net
Spécialité : conservation, écologie végétale

G.R.E.B.E. Inc,

2954, rue François,
Sainte-Julienne, (Québec) J0K 2T0
Tél. : 450 834-3260
Téléc. : 450 834-5645
Courriel: grebe@videotron.ca

GROUPE-CONSEIL JCT INC

Tél. : 514 292-3952

GROUPE-CONSEIL LASALLE

9620, Saint-Patrick
Lasalle (Québec) H8R 1R8
Tél. : 514 366-2970
Téléc. : 514 366-2971

GROUPE CONSEIL UDA

426, Chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec) J0H 2G0
Tél. : 450 584-2207
Téléc. : 450 584-2523
Courriel : uda@udaine.com
Spécialité : agriculture et environnement

LIMNO-SERVICE

Stéphane Clermont et Chantal Côté
1800, Montée Hamilton
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0
Tél. : 450 839-6425
téléc. : 450 839-6270
Courriel : limno@citenet.net
Spécialités : faune aquatique, environnement

MARINEAU, KIM
5477, rue Lafond
Montréal (Québec) H1X 2X3
Tél. : 514 374-6324
Cell. : 514 813-6324
Spécialité : écologie végétale

MULTI-FAUNE
Patrick Mathieu et François Pelletier
C.P. 163, Magog (Québec) J1X 3W8
Tél. : 819 868-2777
Spécialité: faune aquatique et terrestre, empoisonnement

NATURE-ACTION
1616, Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T7
Tél. : 450 441-3899
Télé. : 450 441-2138
Courriel : info@nature_action.qc.ca

NOVE ENVIRONNEMENT INC.
1650, rue Champlain
Trois-Rivières (Québec) G9A 4S9
Tél. : 819 371-3481
Télé. : 819 371-2616

PARENT LATREILLE ASSOCIÉS
1222, Seymour Ave.
Montréal (Québec)..H3H 2A5
Tél. : 514 931-1222
info@plaplanning.com
www.plaplanning.com

PERREAULT, RENÉ
1745, chemin Labrèche
Rawdon (Québec) J0K 1S0
Tél. et télé. : 450 834-4380
Courriel : rene_perreault@hotmail.com

PLANI-CITÉ
Serge Poitras, directeur
1060, rue Université, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4V3
Tél. : 514 527-4419
Fax : 514 527-3333
Courriel : spoitras@plani-cite.com
Spécialité : aménagement

ROCHE LTÉE
3075, chemin des Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy (Québec) G1W 4Y4
Tél : 418 654-9600

SABOURIN, ANDRÉ
Tél : 450 430 3616
Spécialité : botaniste, plantes rares

SNC LAVALIN
455, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1Z3
Tél. : 514 393-1000
Télec. : 514 866-0795

SM/AMÉNATECH
Pour Mylène Leblanc, biologiste
Tél : 819 566 8855

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : 7110-16-11-59035-02

Archives N°. :

Date de l'événement: 20 juillet 2011

Heure : 06:30

Nb de photos : 0

Organisme impliqué : Citoyen

Tél. ()

Adresse : art. 53-54

Poste: []

Ville : Contrecoeur

Code postal:

Endroit de l'événement : Coin Marie Victorin - Lemieux entre la 30 et la 132

Code S.P.:

Ville de l'événement : Contrecoeur

N°. de ville : 59035

Produit en cause : aucun

État du produit L/S/G: (L)

CLASSE	U.N.:
	C.A.S.:

Quantité: Approx Imp.: L
Sans Dév. : Dév. L
Réc. L

Aspects humains
Sans Objet:
Évacués : Nb. :
Blessés : Nb. :
Traités imm.: Nb. :
Hospitalisés : Nb. :
Décédés : Nb. :

SECTEUR : Rural

Autres/Mixte :

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'Intérieur
Infrastructure Souterraine Infrastructure de Surface Milieu Naturel Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Travaux illégaux

Sommaire (causes de l'événement) : Travaux illégaux dans un marais - maraîchage

Signalé par: Kevin Kananagh

Origine M.E.

Organisme : Environnement Canada

Appel reçu à: 09:57

Tél. : (514) 283-5097

[] Date : 20 juillet 2011

Fin de la conversation 10:00

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie Date de sortie:

Rendu sur les lieux à:

Urgence-Environnement :

Quitte les lieux à:

Organisme impliqué:

Temps total: min

Responsables municipaux:

Nb de sorties: 0

Autres:

Catégorie : 1

Demande d'exécution de travaux

Émissions 115.1

Fonds d'urgence Coût:

Pér. de traitement: Int.

Transféré à (serv. ou code): HYD

Zone (M.T.M) : X :

Y :

Sommaire : Je contacte M. Kavanagh de Env Canada. Il me dis qu'un citoyen a fait une plainte relative à des travaux réalisés à l'aide une pelle mécanique dans un maraîchage. Je lui dis que j'informerai le service régulier.

(Interventions)

Par la suite je transfère l'information au service hydrique du CCEQ

Fin de l'intervention

Transférer le dossier au service hydrique pour un suivi approprié.

Signature: Fouad GHAFIR

Date : 6 août 2011

COMPTE RENDU D'APPEL

T-

A.R. : 16-20110720-1812

ALERTEDate de l'appel : **2011-07-20**
(année, mois, jour)Reçu par : **Mélanie Cimon**Heure de réception de l'appel au COG :
9 h 41Date événement : **2011-07-20**
(année, mois, jour)Heure événement : **6 h 30****COORDONNÉES**Nom de l'interlocuteur : **Kevin Kavanagh**Fonction : **agent de la faune et gestionnaire
du renseignement intérimaire**Organisme : **Environnement Canada**Nom de la personne à rappeler : **idem**Fonction : **idem**Organisme : **idem**Adresse : **105 rue McGill**N° de téléphone : **514-283-5097**Ville : **Montréal**Localisation de l'événement : **Pres du 8077 Marie Victorin au coin de la rue Lemieux (entre la route 132 et 30)**Nom de la ville : **Contrecoeur**N° de la ville : **59035****TYPE D'ÉVÉNEMENT**

Aérien	<input type="checkbox"/>	Bris d'équipement	<input type="checkbox"/>	Incendie	<input type="checkbox"/>	Déversement illégal	<input type="checkbox"/>
Ferroviaire	<input type="checkbox"/>	Glissement de terrain	<input type="checkbox"/>	Pluie diluvienne	<input type="checkbox"/>	Inondation	<input type="checkbox"/>
Manutention	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>	Travaux en milieu humides	<input checked="" type="checkbox"/>	Réservoir	<input type="checkbox"/>
Routier	<input type="checkbox"/>	Tornade	<input type="checkbox"/>	Fuite de gaz	<input type="checkbox"/>	Autres :	<input type="checkbox"/>

Produit (s) en cause :

Quantité estimée :

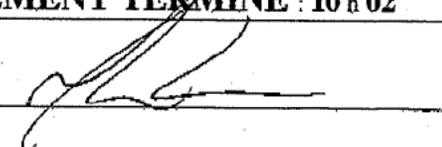
Description sommaire de l'événement : **Vers 6h30, le 19 juillet 2011, le plaignant (art. 53-54 art. 53-54 a vu une pelle mécanique qui effectue des travaux dans un marais art. 53-54 Selon le plaignant, le suspect âgé d'environ 80 ans est propriétaire de la compagnie qui effectue les travaux. Il s'agit de M. Jean-Claude Goyette de Saint-Bruno. Il conduit une voiture noire.**

TRANSFERTImmédiat Différé N° de région : **16**Heure à laquelle l'intervenant de garde a été prévenu par
téléavertisseur : **9 h 55**Nom de l'intervenant : **Rabah Abib**Heure du retour d'appel : **9 h 57**

Commentaires :

TRAITEMENT TERMINÉ : 10 h 02

Signature :

Date : **2011-07-20**



DSCN2813.JPG



DSCN2814.JPG



DSCN2815.JPG



DSCN2816.JPG



DSCN2817.JPG



DSCN2818.JPG



DSCN2819.JPG

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-04-06 <small>AAAA-MM-JJ</small>	Heure d'arrivée : 13 h 00	Heure de départ : 13 h 30
Inspecteur : Stéphane De Garie	Accompagné de :	
No intervention : 300637252	No gestion documentaire : 7470-16-01-0312600	
Type d'intervention : Inspection pour suivi d'infraction	No document : 400807480	
Type de demande liée :	No demande :	
But de l'inspection : Inspection pour suivi d'avis d'infraction, travaux en marais, marécage en l'absence du certificat d'autorisation préalablement requis.		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Rue Lemieux	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : Lots (p) 103-18 à 103-20, 103-25, 103-26, 105-50, 105-51 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur dans la ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville	
No du lieu : X2124136	Type de lieu : Marécage
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83):	

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Jean-Claude Goyer	121, rue Eulalie-Durocher Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6H7	Y2087374

Conditions météo

Passage nuageux, 5

Personnes contactées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Jean-Claude Goyer	Propriétaire	art. 53-54 ()
art. 53-54	art. 23-24	art. 53-54 ()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s.o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	--

Photos numériques

Nombre de photos prises : 10

Nombre de photos annexées :

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 4300.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2011-04-06

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos DSCN2214 à DSCN2216 et des photos DSCN2416 à 2420 réunies en montage panoramique à l'aide du logiciel Panorama maker 3.0 de Arc Soft.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Copie de la facture art. 23-24 , travaux du 21 janvier 2011

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

Inspection pour suivi d'avis d'infraction ; l'avis d'infraction daté du 18 janvier 2011 a été livré le 20 janvier 2011 vers 13 :17 h selon le détail du suivi de la transmission du document par service de messagerie.

Jean-Claude Goyer communique par téléphone avec moi le 20 janvier afin d'obtenir un délai pour le dépôt d'un plan correctif puisqu'il s'absentera pour un mois à partir du 21 janvier. Monsieur Goyer confirme qu'aucun travail ne sera effectué en l'absence du c.a. requis.

Le 20 janvier art. 53-54 art. 23-24, communique avec moi pour obtenir un complément d'information au sujet des exigences contenues à l'avis d'infraction émis à l'endroit de Jean-Claude Goyer.

3. Description de l'inspection

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique et j'observe que le terrain présente un aspect différent, la superficie déboisée qui était de glaise et de terre noire à l'automne 2010 est maintenant recouverte de sable blond.

Une couche de sable recouvre en grande partie la superficie sur laquelle s'est réalisé le déboisement et du remblayage en marécage et possiblement en tourbière à l'automne 2010. L'épaisseur de sable est variable mais généralement inférieure à 30 centimètres. Un enregistrement, effectué à l'aide d'un système de navigation personnel GPS, illustre la superficie remblayée.

De passage devant le lieu, le 3 février 2011, j'avais pris trois photos qui illustraient la condition du terrain. Le terrain était couvert de neige, accessible depuis la rue Lemieux, des blocs de ciment sont poussés de chaque côté du chemin. La rue n'est pas déneigée au-delà des blocs et une motoneige est passée par là. Les photos prises à cette date, montées en panoramique, illustrent la situation.



Photo 1, DSCN2214, ..., 2216 : Vue de la rue Lemieux, lots (p) 103-18 à 103-20, 103-25, 103-26, 105-50, 150-51 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville, le 3 février 2011

À l'aide d'une pelle ronde j'ai effectué un sondage, près du boisé apparaissant à gauche du chemin, en creusant le sol déboisé mais non recouvert par le remblai de sable. Beaucoup de racines et de terre organique, sur plus de 30 centimètres de profondeur, sont observées à cet endroit.

La période de dégel printanier n'est pas terminée et de la neige est visible sous le sable, ce qui signifierait que le sable a été déposé pendant l'hiver sur un sol couvert de neige.

Les dispositions contenues à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) précisent qu'un travail effectué dans un lieu tel qu'un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, un lac, un marais, un marécage, un étang ou une tourbière doit être préalablement autorisé par un certificat d'autorisation délivré par le ministre. Le remblayage de marécage et possiblement d'une tourbière en l'absence du certificat d'autorisation requis représente une infraction à la LQE.

J'ai rejoint Jean-Claude Goyer au téléphone à la suite de l'inspection. Monsieur Goyer me déclare que le travail observé sur la rue Lemieux a été réalisé le 21 janvier 2011, la commande pour ce travail aurait été effectuée à l'automne dernier en même temps que les autres ouvrages. Monsieur Goyer me transmet immédiatement, par fax, la facture pour ce travail.

Monsieur Goyer me déclare ne pas avoir réalisé que le remblai commandé précédemment n'avait pas été fait lors de l'inspection du 18 novembre car il l'aurait alors décommandé.

Monsieur Goyer réitère son engagement à ce qu'aucun travail ne soit réalisé à cet endroit en l'absence du certificat d'autorisation préalablement requis.

Date de l'inspection : 6 avril 2011

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0312600

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le 8 avril, j'ai rejoint art. 53-54 au téléphone à la suite de l'inspection, art. 53-54 me déclare qu'il ne s'occupe pas du dossier de Monsieur Goyer.

Le 13 avril j'ai rejoint Jean-Claude Goyer et lui ai demandé de mandater une personne dûment qualifiée pour faire la caractérisation des milieux humides présents à cet endroit. La période pour effectuer la caractérisation étant préférablement durant la période de croissance des plantes, Monsieur Goyer demande un délai au 3 juin 2011 pour présenter un plan correctif.

5. Conclusion

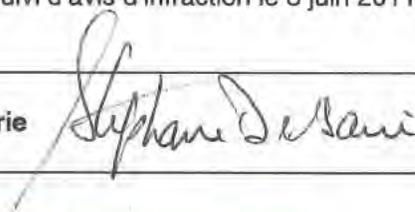
Un travail de remblayage a été effectué depuis le 18 novembre 2010 sur la superficie décapée et déboisée en marécage et possiblement en tourbière, en l'absence du certificat d'autorisation préalablement requis en application des dispositions contenues à l'article 22 de la LQE, sur les lots appartenant à Jean-Claude Goyer.

Ce travail a été réalisé le 21 janvier 2011, au moment où l'avis d'infraction était livré, selon la facture transmise par M. Goyer.

6. Recommandations

Tolérer la situation prévalant sur le terrain de Jean-Claude Goyer.
Accepter l'engagement de Jean-Claude Goyer à présenter un plan correctif d'ici au 3 juin 2011.
Planifier une inspection pour suivi d'avis d'infraction le 3 juin 2011.

Signature : Stéphane De Garie



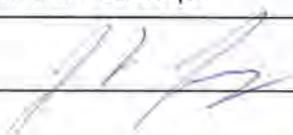
Date de rédaction: 2011/04/11
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marc Levesque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date : 11-04-21
Année/mois/jour

Commentaires :
art. 37

Tracé GPS

No : 2011-04-06

Titre : Superficie avec du sable en remblai



Enregistré par : Stéphane De Garie

Lieu : Lots (p) 103-18 à 103-20, 103-25, 103-26, 105-50, 105-51 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur dans la ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville

Échelle : Aucune

Note : Superficie remblayée avec du sable, le travail a été effectué le 21 janvier 2011.

Annexe - Photos

Photo no : DSCN2419

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2011-04-06

Description :
Remblai fait de sable, la portion marécage et/ou tourbière est à droite, là ou il y a de la neige.



Photo no : DSCN2423

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2011-04-06

Description :
Le remblai de sable est au-dessus d'un couvert de neige.



Photo no : DSCN2425

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2011-04-06

Description :
Un sondage fait dans la section de marécage/tourbière au sol déboisé et décapé à l'automne, à proximité du remblai, permet d'observer une épaisseur de plus de 30 centimètres de terre organique.



Date de l'inspection : 6 avril 2011

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0312600

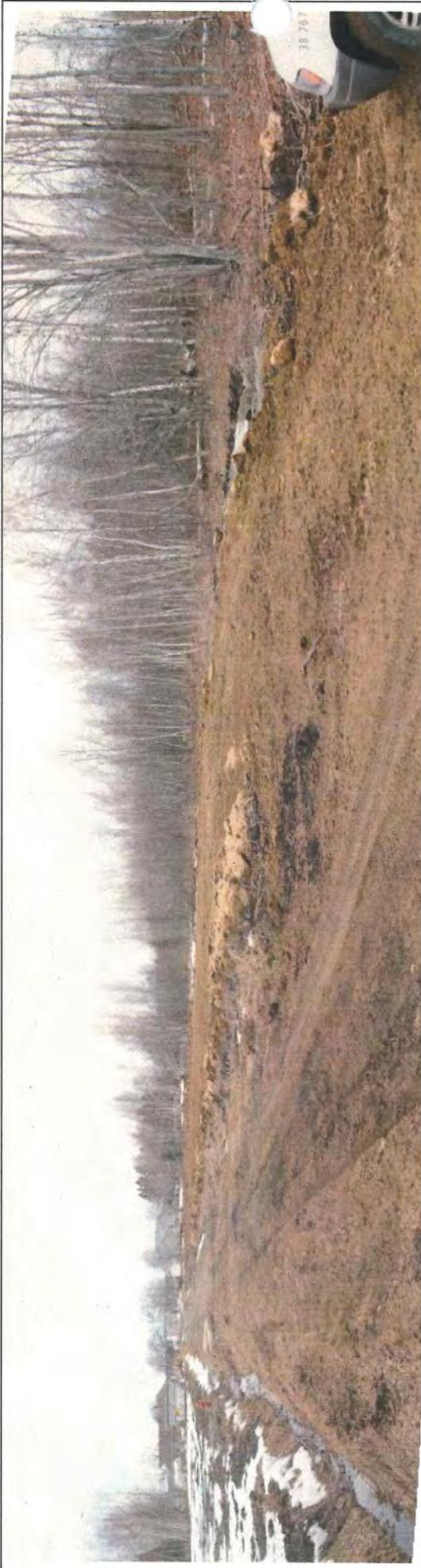
Photo no : DSCN2416, ..., 2420

Fichier :

T:\Montérégie\Photos\degst01\2011\7470-16-01-

Description :

Vue panoramique de la section remblayée avec du sable, les milieux humides sont situés à droite sur la photo.





DSCN2214.JPG



DSCN2215.JPG



DSCN2216.JPG



DSCN2416.JPG



DSCN2417.JPG



DSCN2418.JPG



DSCN2419.JPG



DSCN2420.JPG



DSCN2421.JPG



DSCN2422.JPG



DSCN2423.JPG



DSCN2424.JPG



DSCN2425.JPG



7470-0312600 DSCN2416,
..., 2420.JPG



7470-0312600 DSCN2422,
..., 2424.JPG



7470-0312600 DSCN2214,
..., 2216.JPG



PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 18 janvier 2011

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Jean-Claude Goyer
121, rue Eulalie-Durocher
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6H7

N/Réf. : 7470-16-01-0312600
400773880

Objet : Travaux en marécage sur les lots (p) 103-18 à 103-20, 103-25, 103-26, 105-50,
105-51 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, ville de Contrecoeur,
municipalité régionale de comté de Lajemmerais

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 18 novembre 2010 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi :

1. Avoir procédé à la réalisation de travaux de déboisement et de décapage de la couche superficielle du sol dans un marécage sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis.
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
Article 22

Nous vous demandons donc, à défaut de détenir le certificat d'autorisation requis, de cesser immédiatement la réalisation de tout ouvrage, activité ou travail à l'intérieur d'étangs, de marais, de marécages ou de tourbières.

En regard de l'état actuel des lieux, veuillez nous soumettre, d'ici au 4 février 2011, un plan correctif visant à régulariser la situation. À défaut d'obtenir le certificat d'autorisation requis vous permettant de poursuivre la réalisation de votre projet, la restauration des lieux sera exigée.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291, ou par courriel à l'adresse suivante stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis ni le fait de vous y conformer ne nous privent du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/SDG/sdg



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-11-18 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 11 h 30	Heure de départ : 12 h 00
Inspecteur : Stéphane De Garie	Accompagné de :	
No intervention : 300626791	No gestion documentaire : 7470-16-01-0312600	
Type d'intervention : Inspection	No document : 400773318	
Type de demande liée : Plainte à car. environnemental	No demande : 200292077	
But de l'inspection : Valider une plainte de travaux réalisés en marécage.		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Rue Lemieux	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : Lots (p) 103-18 à 103-20, 103-25, 103-26, 105-50, 105-51 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur dans la Ville de Contrecoeur, municipalité régionale de comté de Lajemmerais	
No du lieu : X2124136	Type de lieu : Marécage
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): N 45° 55' 09,3" – WO 73° 12' 18,5"	

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Jean-Claude Goyer	121, rue Eulalie-Durocher Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6H7	Y2087374

Conditions météo

Nuageux, environ 5° C

Personnes contactées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
art. 53-54	Plaignant	art. 53-54 ()
Vassili Buriana	Inspecteur municipal	450 587-5901 ()
Karl Wayland	Inspecteur municipal	450 587-5901 (244)
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s.o.
-----------------------	------------------------------	---	-------------------------------

Photos numériques

Nombre de photos prises : 18

Nombre de photos annexées : 4

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 4300.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2010-11-18

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos DSCN1874 à DSCN1878 réunies pour la panoramique 1 et des photos DSCN1887 à DSCN1891 réunies pour la panoramique 2 à l'aide du logiciel Panorama maker 3 de Arc Soft.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Rapport d'infraction, constat d'infraction et extrait de la matrice graphique de la Ville de Contrecoeur

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique afin de vérifier la nature du travail ayant fait l'objet du signalement de déboisement et de remblayage dans un marécage.

La rue Lemieux est accessible depuis la route Marie-Victorin et ne fait partie du territoire agricole, une affiche à l'entrée de la rue indique que des terrains sont à vendre pour du développement résidentiel.

Le lieu est déboisé et la couche de sol en surface est décapée de toute végétation. Des superficies apparaissent en parties remblayées. Les travaux auraient été réalisés vers le 29 septembre 2010.

Un côté du terrain est adossé à des propriétés résidentielles construites depuis plusieurs années, l'autre côté est un boisé composé d'espèces arborées typique d'une repousse de la végétation après avoir cessé la culture des sols à des fins agricoles, on y trouve entre autres le bouleau à papier, le bouleau gris, l'aulne rugueux et des mousses qui sont aussi présentes au sol.

La présence d'eau, qui détrempe le terrain pendant une période relativement prolongée, représente un critère hydrologique de la présence d'un marais, d'un marécage ou d'une tourbière.

La décomposition de la matière organique produit la terre organique que l'on appelle de la tourbe. La présence d'eau sur le terrain n'a pas permis de mesurer l'épaisseur de la tourbe, même avec la tarière. La présence d'une végétation composée de mousses est cependant un des critères d'identification d'une tourbière.

Les marécages quant à eux sont des milieux dominés par une végétation ligneuse, arborescente ou arbustive, croissant sur un sol minéral ou organique soumis à des inondations saisonnières ou caractérisé par une nappe phréatique élevée et une circulation d'eau enrichie de minéraux dissous. Ils peuvent être isolés ou ouverts sur un lac ou un cours d'eau.

Le lieu inspecté apparaît isolé, aucune dépression pouvant être un cours d'eau, à débit régulier ou intermittent, n'est visible. Le déboisement et le décapage de la couche superficielle du sol effectués ne permettent plus l'identification du cortège de végétation qui était présent. Toutefois, le cortège de végétation présent en périphérie se compose de certaines espèces hydrophiles telles que mousses et aulnes qui sont aussi typiques d'un marécage.

Or les dispositions contenues à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, plus particulièrement au deuxième alinéa de l'article 22, précise que quiconque désire effectuer une activité, un ouvrage ou un travail dans un lieu tel qu'un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, un lac, un marais, un marécage, un étang ou une tourbière doit préalablement obtenir du Ministre, ou de l'autorité compétente, un certificat d'autorisation (permis).

Les vérifications effectuées indiquent qu'aucune autorisation n'a été délivrée pour ces travaux.

Le 26 octobre 2010 la Ville de Contrecoeur a entrepris de poursuivre Jean-Claude Goyer, propriétaire, en cour municipale, à la suite du constat d'infraction commise à l'article 1161 du règlement de zonage 858-1-2009 qui prescrit qu'il est interdit de couper tout arbre dont le diamètre du tronc est supérieur à 10 cm (mesure prise à 30 cm du sol) sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation de coupe d'arbres enfreignant ainsi les dispositions contenues à l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Date de l'inspection : 18 novembre 2010

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0312600

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

La photographie aérienne de 1964 montre que le lieu était alors en culture sur un sol organique. La carte hydrographique de la MRC Lajemmerais illustre la présence d'un cours d'eau, cette dépression n'est pas aperçue lors de l'inspection.

Jean-Claude Goyer est rejoint par téléphone à la suite de l'inspection. Il est informé de la réalisation de l'inspection et de la recommandation d'émettre un avis d'infraction à son endroit pour avoir effectué un travail dans des milieux humides, marécages/tourbières, sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis en application des dispositions contenues à l'article 22 de la LQE.

Demande a été faite verbalement auprès de Monsieur Goyer de cesser immédiatement tout ouvrage, activité ou travail devant s'effectuer dans les milieux humides à cet endroit sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis.

Monsieur Goyer est informé de la démarche à suivre pour déposer une demande de certificat d'autorisation.

5. Conclusion

Le travail de déboisement et de remblayage entrepris, à des finalités commerciales, dans un marécage et possiblement une tourbière, en l'absence du certificat d'autorisation requis sur les lots (p) 103 et 105 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur dans la ville de Contrecoeur, représente une infraction aux dispositions contenues à l'article 22 de la LQE.

6. Recommandations

Émettre un avis d'infraction à l'endroit de Jean-Claude Goyer, propriétaire, pour avoir entrepris des travaux de déboisement et de remblayage dans un marécage et possiblement une tourbière sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis en application des dispositions contenues à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

L'avis d'infraction demandera la cessation immédiate de tout travail dans ces milieux.

La poursuite des travaux est assujettie à l'obtention dudit certificat d'autorisation.

Signature : Stéphane De Garie

Date de rédaction: 2010/12/03
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marc Levesque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date :

Année/mois/jour

11-01-10

Commentaires :

Orthophoto

No : 1

Titre : Ancien cours d'eau, terre organique = marécage isolé



Enregistré par : Stéphane De Garie

Lieu : X2124136 lots (p) 103, 105

Échelle : 1/15000

Note : Déboisement et remblayage fait dans un marécage et possiblement en tourbière.

Photo aérienne datée de 1964 extraites de l'Atlas Tnt et fusionnée avec l'image Google Earth 2 octobre 2003.

La dépression n'est plus visible et l'aspect sombre au sol est caractéristique d'un milieu organique humide,

marécage, tourbière.

Date de l'inspection : 18 novembre 2010

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0312600

Annexe - Photos

Photo no : DSCN1881

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2010-11-18

Description :

Le réseau d'aqueduc est présent sur la rue Lemieux depuis plusieurs années.



Photo no : DSCN1882

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2010-11-18

Description :

Présence de terre organique et d'eau sur une partie du terrain.

La partie boisée est composée d'espèces arborées, bouleau gris, bouleau à papier, aulne rugueux parmi les premières à repeupler les stations déboisées ou détruites par le feu.



Photo no : DSCN1866

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0312600\2010-11-18

Description :

Présence d'eau, de terre organique et de mousses.

La nappe phréatique semble très haute, la superficie du milieu demande à être confirmée avant de poursuivre les travaux.



Date de l'inspection : 18 novembre 2010

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0312600

Photo no : DSCN1874, ..., 1878

Fichier :

T:\Montérégie\Photos\degst01\2010\747
0-16-01-

Description :

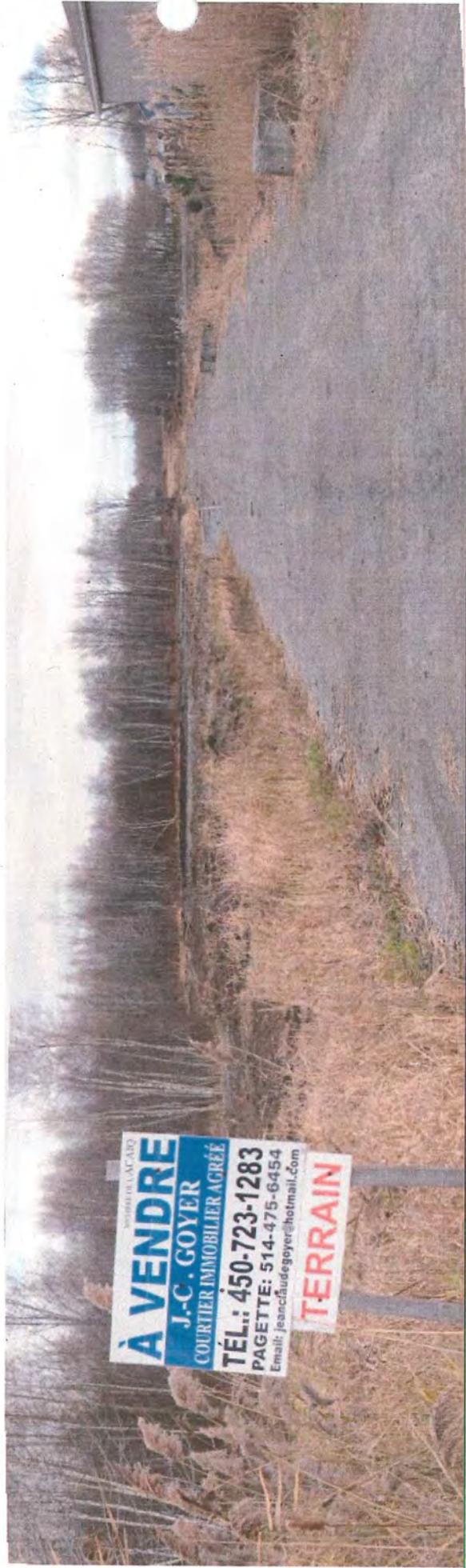


Photo no : DSCN1887, ..., 1891

Fichier :

T:\Montérégie\Photos\degst01\2010\747
0-16-01-

Description :





7470-0312600 Jean-Claude
Goyer rue Lemieux Atlas T...



7470-0312600 Jean-Claude
Goyer rue Lemieux Atlas T...



7470-0312600 Jean-Claude
Goyer rue Lemieux Atlas T...



7470-0312600 Jean-Claude
Goyer rue Lemieux Contre...

art. 48

Longueuil, le 9 juillet 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

9243-3440 Québec Inc
121, rue Eulalie Durocher
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6H3

N/Réf. : 7470-16-01-0312601
400942765

Objet : Intervention en milieu humide pour le projet résidentiel, rue
Lemieux.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 12 janvier 2012, reçue le 13 janvier 2012 et dûment complétée le 21 février 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage d'un marécage couvrant une superficie de 0,09 hectare afin de permettre la réalisation d'un développement résidentiel;

Le projet sera réalisé sur les lots P101, 103 et 105 du cadastre de la Paroisse de Contrecoeur, dans la ville de Contrecoeur, dans la municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, 7 pages et annexes, daté du 12 janvier 2012, signé par Jean Claude Goyer, président de 9243-3440 Québec Inc;
- Correspondance datée du 22 février 2012, signée par Jean Claude Goyer, président de 9243-3440 Québec Inc, apportant des précisions à la demande.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

2

- 2 -

N/Réf. : 7470-16-01-0312601
400942765

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/AJS/ajs

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Thivierge, Isabelle

De: Thivierge, Isabelle
Envoyé: 16 janvier 2019 15:59
À: art. 53-54
Objet: RE: Rue Lemieux à Contrecoeur - Demande d'objectifs environnementaux de rejet
Pièces jointes: 20180920130920176.pdf

PAR COURRIEL SEULEMENT

V/D : ---
N/D : 7330-16-01-0130201 / 301288631

Bonjour Monsieur art. 53-54

La présente a pour but de répondre à votre demande d'objectifs environnementaux de rejet (OER) reçue le 20 février 2018, et précisée le 30 avril 2018, pour le projet mentionné en objet.

Ce projet prévoit l'installation d'une nouvelle station d'épuration pour un nouveau développement résidentiel, dont le débit est évalué à 200 m³/d, et comportant un rejet dans le réseau pluvial qui, dans ce secteur, rejoint les berges du fleuve Saint-Laurent, à l'extrémité ouest de la rue Salvat. Or, le point de rejet proposé pour l'effluent de cette station d'épuration n'est pas acceptable et ce, pour les raisons suivantes :

- Des eaux usées, même traitées, ne doivent pas être dirigées vers un réseau d'égout pluvial. Cela contrevient au «*Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux*» de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Ce réseau pluvial se jette en berge du fleuve Saint-Laurent, dans l'habitat du chevalier cuirvé. Malgré le fait que l'ensemble du fleuve, vis-à-vis de la ville de Contrecoeur, fasse partie de son habitat, les berges sont beaucoup plus sensibles et susceptibles d'abriter des populations de cette espèce à statut précaire. La berge du fleuve Saint-Laurent dans ce secteur est donc qualifiée de très sensible du point de vue faunique;
- L'arrivée du réseau pluvial sur les berges du fleuve Saint-Laurent s'effectue à l'extrémité ouest de la rue Salvat, à quelques mètres, à peine d'un quai privé;
- Il n'est pas souhaitable qu'une municipalité multiplie les points de rejets en eaux de surface sur son territoire. Dans la mesure du possible lorsque d'autres solutions sont envisageables, comme l'infiltration du rejet ou le raccordement au réseau municipal, elles doivent être étudiées. Si la seule possibilité est le rejet dans les eaux de surface, l'émissaire doit être positionné de manière à en limiter l'accessibilité.

En conséquence, s'il est démontré qu'il est impossible d'acheminer les eaux usées de ce nouveau développement domiciliaire vers le réseau d'égout actuellement en place, un émissaire distinct (indépendant du réseau pluvial) devra être construit. L'extrémité de cet émissaire ne devra pas être située en berge du fleuve, mais plutôt à une centaine de mètres de la rive, dans un secteur où la profondeur d'eau est d'au moins 3 mètres. Ceci permettra non seulement de minimiser les impacts sur l'habitat du chevalier cuirvé, mais également d'éloigner l'effluent des quais privés et de la majorité des usages aquatiques pratiqués à proximité des berges.

Vous trouverez ci-joints les OER calculés en tenant compte des restrictions mentionnées ci-haut (émissaire submergé en tout temps par une colonne d'eau de 3 mètres, à une distance de 100 mètres de la rive). Ils ne sont pas valables pour un rejet en berge. Si des modifications sont apportées à ce projet en termes de débit d'effluent ou de localisation autre du point de rejet, les OER émis devront être validés à nouveau avant la conception du système de traitement. Par la suite, les exigences de rejet seront fixées selon la technologie retenue et les OER établis.

Cette nouvelle station d'épuration ne devrait pas recevoir d'eaux usées comportant de fortes charges en azote ammoniacal. En conséquence, l'OER, pour ce contaminant, n'est fourni qu'à titre indicatif. Il n'y a pas d'exigences de rejet, mais un suivi sera exigé, incluant la mesure du pH.

Enfin, nous vous informons que ce projet est assujéti à l'obtention préalable d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le Ministère recommande fortement que les ouvrages d'assainissement d'un développement résidentiel soient cédés à la Municipalité.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur ^{art. 53-54} nos meilleures salutations.

Isabelle Thivierge, ing.

Direction régionale de l'analyse et
de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
201, place Charles-Le Moyne, 2ième étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928 7607 poste 273

Télécopieur : (450) 928-7625

isabelle.thivierge@environnement.gouv.qc.ca

De : Leroux, Marc

Envoyé : 20 février 2018 10:53

À : art. 53-54

Cc : Thivierge, Isabelle <Isabelle.Thivierge@mddelcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Rue Lemieux à Contrecoeur - Demande d'objectifs environnementaux de rejet

N/REF: 301288631

Bonjour,

Votre demande a été transmise à Mme Isabelle Thivierge, ing., qui verra à vous fournir une réponse. Vous pouvez la rejoindre au 450 928-7607, poste 273 ou par courriel au isabelle.thivierge@mddelcc.gouv.qc.ca.

Bonne journée.

Marc Leroux, ing.

Chef du secteur municipal

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone: (450) 928-7607 poste 333

Télécopieur: (450) 928-7625

Internet: <<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>>

Courriel: <<mailto:marc.leroux@mddelcc.gouv.qc.ca>>

De : Internet DR16

Envoyé : 20 février 2018 10:40

À : Leroux, Marc <Marc.Leroux@mddelcc.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Rue Lemieux à Contrecoeur - Demande d'objectifs environnementaux de rejet

Bonjour Marc,

PTI

Bonne journée,

Dina

De art. 53-54

Envoyé : 20 février 2018 10:14

À : Internet DR16 <monteregie@mddelcc.gouv.qc.ca>

Objet : Rue Lemieux à Contrecoeur - Demande d'objectifs environnementaux de rejet

art. 23-24

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE REJET				
Projet :	Développement domiciliaire de la rue Lemieux			
Municipalité :	Contrecoeur	Bassin versant :	Fleuve Saint-Laurent – région 16	
Milieu récepteur :	Fleuve Saint-Laurent à environ 100 m de la rive et 3 m de profondeur	Coordonnées du point de rejet :	Lat. : 45,91922770 Long. : -73,20915716	Débit: 200 m ³ /d

Contaminants	Concentration allouée (mg/l)	Charge allouée (kg/d)	Période d'application	Usages sensibles
DBO ₅	Non contraignant ⁽¹⁾		Année	Vie aquatique
MES	Non contraignant ⁽¹⁾		Année	Vie aquatique
Phosphore total (mg/l – P)	⁽²⁾		15 mai au 14 nov.	Eutrophisation
Coliformes fécaux	8 000 ⁽³⁾ UFC/100 ml		1 ^{er} mai au 31 oct.	Contact direct et indirect
NH ₃ – NH ₄ + (mg/l – N)	VAFe ⁽⁴⁾		Année	Vie aquatique
Toxicité aiguë	1 UTa ⁽⁵⁾		Année	Vie aquatique

(1) DBO₅ et MES : La DBO₅ et les MES ne présentent pas de contrainte particulière pour la protection du milieu aquatique. Conformément au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), l'effluent d'une station municipale de traitement des eaux usées doit minimalement respecter les normes du Règlement, soit une concentration inférieure ou égale à 25 mg/l en DBO₅C et en MES.

(2) Phosphore : Le point de rejet est situé à proximité du chenal Sud des îles de Contrecoeur qui fait partie de la catégorie « autres cours d'eau » pour les fins d'application de la Position du MDDELCC sur la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique. L'exigence doit être fixée selon les tableaux 1 et 2 de cette Position.

(3) Coliformes fécaux : L'OER en coliformes fécaux s'applique au nombre de bactéries après photoréactivation (s'il y a lieu).

(4) Azote ammoniacal : La valeur aiguë finale (VAFe) correspond à la concentration pouvant entraîner la mort de 50 % des organismes exposés. Pour l'azote ammoniacal, cette concentration varie significativement avec le pH. Le dépassement de la VAFe donne une indication de la probabilité d'échouer l'essai de toxicité aiguë avec la truite arc-en-ciel.
(http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/criteres_eau/annexe_2.htm).

(5) Toxicité : Les essais suivants sont recommandés : *Daphnia magna* (CL₅₀-48 h), protocole CEAQ 2011, MA 500-D.mag. 1.1; truite arc-en-ciel (CL₅₀-96 h), protocole d'Environnement Canada 2000 modifié 2007, SPE 1/RM/13; truite arc-en-ciel (CL₅₀-96 h), protocole d'Environnement Canada 2000 modifié 2007, SPE 1/RM/13

Référence :

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), 2007. Calcul et interprétation des objectifs environnementaux de rejet pour les contaminants du milieu aquatique, 2e édition, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN-978-2-550-49172-9 (PDF), 56 p. et 4 annexes.